

# PLAN LOCAL D'URBANISME

## 1 - Objectifs de la révision

### Qu'est-ce qu'un PLU ?

Le PLU est un document juridique et réglementaire qui expose le projet de ville et les grandes orientations de développement de la commune pour un horizon de 10 à 15 ans.

Il prend en compte à la fois les politiques nationales et territoriales d'aménagement, et les spécificités de ce territoire.

Le PLU s'impose à tous et sert de référence obligatoire pour l'instruction des demandes d'occupation du sol et des autorisations d'urbanisme.

#### LES PIÈCES DU PLU

- 1 - Rapport de présentation
- 2 - Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- 3 - Orientations d'Aménagement et de Programmation
- 4 - Plan de zonage
- 5 - Règlement
- 6 - Annexes

### Pourquoi réviser le PLU ?

Le PLU de Méréville a été approuvé le 3 février 2011. Sa révision est nécessaire, d'une part pour intégrer le territoire d'Estouches couvert par une carte communale, et d'autre part pour intégrer les évolutions législatives (lois dites « Grenelle II », « Duflot », « MAPTAM » et « ALUR ») et prendre en compte les documents supra-communaux existants, notamment le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF).

### Objectifs poursuivis

- ▶ la maîtrise de l'évolution urbaine de Méréville et d'Estouches dans le cadre d'une logique de projet conciliant le respect de son patrimoine paysager et architectural ainsi que de l'environnement, le maintien de la qualité de vie et l'équilibre des quartiers,
- ▶ la promotion des extensions urbaines en particulier en faveur de l'habitat en continuité du tissu urbain existant aux fins de permettre une gestion économe de l'espace,
- ▶ la volonté de favoriser la diversité de l'habitat en développant les perspectives de logement social,
- ▶ la constitution progressive de réserves foncières aux fins d'être en mesure de répondre à terme aux besoins en logements à venir,
- ▶ le renforcement d'une approche qualitative du développement communal (émergences de nouvelles exigences dans le cadre du développement durable),
- ▶ la prise en compte des problématiques de déplacement tant en matière de circulation automobile, de circulations douces que de transports en commun,
- ▶ la revitalisation du centre-ville et des autres secteurs denses en termes de paysage urbain en rendant constructibles les petites parcelles,
- ▶ la dynamisation et le développement des commerces sur l'ensemble du territoire communal et une réflexion sur la localisation des activités économiques,
- ▶ la poursuite de la politique de construction d'équipements publics culturels, sportifs ou administratifs mis à disposition des habitants,
- ▶ corriger les problématiques réglementaires et graphiques constatées lors de l'instruction de certaines demandes d'autorisations d'urbanisme.

#### VOUS AVEZ LA PAROLE

La concertation auprès de la population est continue tout au long de la procédure de révision du PLU. Une réunion publique sera organisée afin de faire un point d'étape sur l'avancée du PLU.

Vous êtes également invités à faire part de vos observations dans le registre mis à disposition en mairie.

### CALENDRIER PREVISIONNEL

